

Commission de la représentation électorale du Québec.

Mémoire soumis par Pierre Champagne.

Le 8 mai 2008, à Sherbrooke.

Présentation.

Le présent mémoire porte sur la délimitation de la circonscription de Richmond, mais concerne indirectement la circonscription voisine de Johnson. Dans un premier temps, nous étudierons la proposition de la commission pour la circonscription de Richmond. Par la suite, nous présenterons nos propres modifications pour cette circonscription. Enfin, nous analyserons les conséquences qu'elles entraînent pour la circonscription de Johnson.

Richmond : La proposition de la commission.

La circonscription actuelle de Richmond contient 36 254 électeurs, ce qui entraîne un écart de -19,8 % par rapport à la moyenne souhaitée de 45 207 électeurs. Bien qu'un tel écart soit à l'intérieur de la limite permise de 25 %, on doit le ramener à une valeur plus acceptable.

On comprend mal, devant ce manque d'électeurs, qu'une des mesures les plus importantes retenues par la commission soit le retrait de la circonscription des 7 196 électeurs de Notre-Dame-du-Bon-Conseil (paroisse et village), Saint-Cyrille-de-Wendover, Saint-Lucien et Saint-Félix-de-Kingsey, municipalités de la MRC de Drummond. Ce retrait est en plus discutable, selon des critères géographiques. En effet, cette partie de la MRC de Drummond s'arrime à une partie importante de la MRC d'Arthabaska, intérieure à la circonscription, en direction de Victoriaville. Sa disparition laisserait un trou béant au nord-ouest de la circonscription. De plus, l'envoi de cette région dans la circonscription de Johnson, déplacerait celle-ci à l'est de la rivière Saint-François, une frontière naturelle qu'on devrait respecter.

Pour corriger ce déficit aggravé d'électeurs, la commission déplace exagérément la circonscription de Richmond vers l'ouest : d'abord jusqu'à la région de Valcourt, dans les circonscriptions actuelles de Johnson et de Brome-Missisquoi, puis vers le sud-ouest jusqu'au canton d'Orford, dans la circonscription actuelle d'Orford. Il en résulte une circonscription inacceptable qui s'étendrait des portes de Victoriaville jusqu'au mont Orford et de Ham-Nord à Sainte-Anne-de-la-Rochelle, près de Waterloo!

Nous devons reprendre l'étude de la circonscription de Richmond sur des bases beaucoup plus simples.

Richmond : Une proposition réaliste.

Pour augmenter la population électorale de la circonscription de Richmond, nous proposons les modifications suivantes, à partir des limites actuelles. Nous retenons la suggestion de la commission de retirer les municipalités de Beaulac-Garthby et de Saint-Fortunat, qui appartiennent à la région de Chaudière-Appalaches. Nous ajoutons seulement, de la circonscription de Johnson, la ville de Windsor, la municipalité de Val-Joli et la paroisse de Saint-François-Xavier-de-Brompton, qui complètent tout naturellement le sud-ouest de la circonscription, formé des municipalités de Saint-Claude et Saint-Georges de Windsor.

Ces modifications ajoutent 5 836 électeurs à la circonscription actuelle. La circonscription proposée ici contient donc 42 090 électeurs, réduisant l'écart à -6,9 % de la moyenne espérée de 45 207 électeurs. Cet écart est tolérable, tenant compte de l'étendue de la circonscription.

Johnson : Les conséquences de la proposition précédente.

Il est important de vérifier les conséquences de la proposition précédente sur la circonscription actuelle de Johnson, qui contient 43 485 électeurs. Les transferts des circonscriptions de Shefford, Brome-Missisquoi et Drummond, proposés par la commission, correspondent à un ajout de 14 728 électeurs, auxquels nous ajoutons les 2 462 électeurs du canton d'Orford et d'une partie de la municipalité de Racine. Le gain total est donc de 17 190 électeurs.

On doit ensuite retirer de la circonscription actuelle de Johnson, tel que proposé par la commission, la municipalité de Stoke et l'arrondissement Brompton de la ville de Sherbrooke pour une perte de 6 689 électeurs. Tel que proposé ci-dessus, le retrait de la région de Windsor (6 827 électeurs) nous mène donc à une perte totale de 13 516 électeurs.

Les modifications à la circonscription actuelle de Richmond correspondent ainsi, dans Johnson, à un gain net de 3 674 électeurs. La nouvelle circonscription de Johnson comporterait 47 159 électeurs pour un écart modeste de +4,3 % de la moyenne espérée de 45 207 électeurs.

Conclusion.

Les modifications proposées aux circonscriptions de Richmond et de Johnson sont simples et naturelles. Elles respectent les réalités géographiques et démographiques de ces circonscriptions. Leur caractère démocratique est assuré par des écarts inférieurs à 7 % par rapport à la norme des 45 207 électeurs souhaités. La circonscription de Richmond, à la rencontre de l'Estrie et du Centre-du-Québec, est bien étalée autour d'Asbestos et Danville. La circonscription de Johnson, à la jonction de l'Estrie et de la Montérégie, se

déploie sur le triangle reliant Acton-Vale, Waterloo et Valcourt. Les deux circonscriptions ont retrouvé un équilibre géographique qui leur manque dans les propositions de la commission. Pour ces raisons, nous invitons les commissaires à compléter leur travail à la lumière de ces recommandations.

Danville, 9 mai.

Monsieurs les commissaires,

Malgré l'intervention que j'ai faite hier après-midi, en fin d'audience, La Tribune du vendredi 9 mai, à la page 10, rapporte que la municipalité de Stoke doit être maintenue dans la circonscription de Richmond, confirmant ainsi les propos erronés de M. François Fréchette de la Conférence Régionale des Élus de l'Estrie. Comme hier, je signale à nouveau que Stoke fait partie de la circonscription actuelle de Johnson. Dans le rapport préliminaire de la commission, il fait partie de Saint-François.

En aucun cas, Stoke ne devrait faire partie de la circonscription de Richmond. Stoke fait partie de la Région Métropolitaine de Sherbrooke. À l'échelle fédérale, Stoke est dans la circonscription de Compton-Stanstead. Enfin, c'est, sur la route 216, tout près du Centre Hospitalier universitaire de Sherbrooke et de l'arrondissement Brompton de la ville de Sherbrooke.

La prise en compte de ces considérations lors de vos délibérations serait grandement appréciée, de même qu'une mise au point dans La Tribune, si vous en avez le temps.

Pierre Champagne, Danville.